

EAN n° :
N° compteur :
Index I : Index II :

3347618

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



O.C.B.
Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /

Complément au rapport n°

Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage /
Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation

Type de locaux : Communautaire + chambre

Lieu d'inspection : Parc Houjelano N°1210 213 + 310 210

Propriété de : N° communiqué

Mandant : N° communiqué

Installateur : Idem

TVA : 26% 24953 carte ID : Délivré à : Date :

Inspecteur : Vanoverberg G. Date d'inspection : 11/03/2011

DESCRIPTION

Tension de service : 1x 230V - 3x 230V - 3N 400V + N Protection max. : D4P32A Commutateur; position :

Protection principale : Disj. : D4P32A Interrupteur / sectionneur : D4P4040A 30mA

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : OVB nombre de conducteurs : 5 diamètre : 5 mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : VC nombre de conducteurs : VC diamètre : VC mm²

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau: présent / absent - Plaque d'isolation: présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 0,24 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 7 Résistance d'isolement général : 1,97 MΩ

Interrupteur différentiel : Général : D4P4040A 300 mA Supplémentaire : D4P4040A 30 mA

Fonctionnement bouton d'essai: en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut: en ordre - pas en ordre
L'interrupteur différentiel général a été plombé par des sceillés au sigle d'O.C.B.

Installation exécutée conformément aux schémas: oui-non Etat du matériel électrique: en ordre - pas en ordre

Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre - pas en ordre contact indirect: en ordre - pas en ordre

Continuité PE- et liaison équipotential: en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile: en ordre - pas en ordre

Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

N La liaison équipotential principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

I Negatif

CONCLUSION

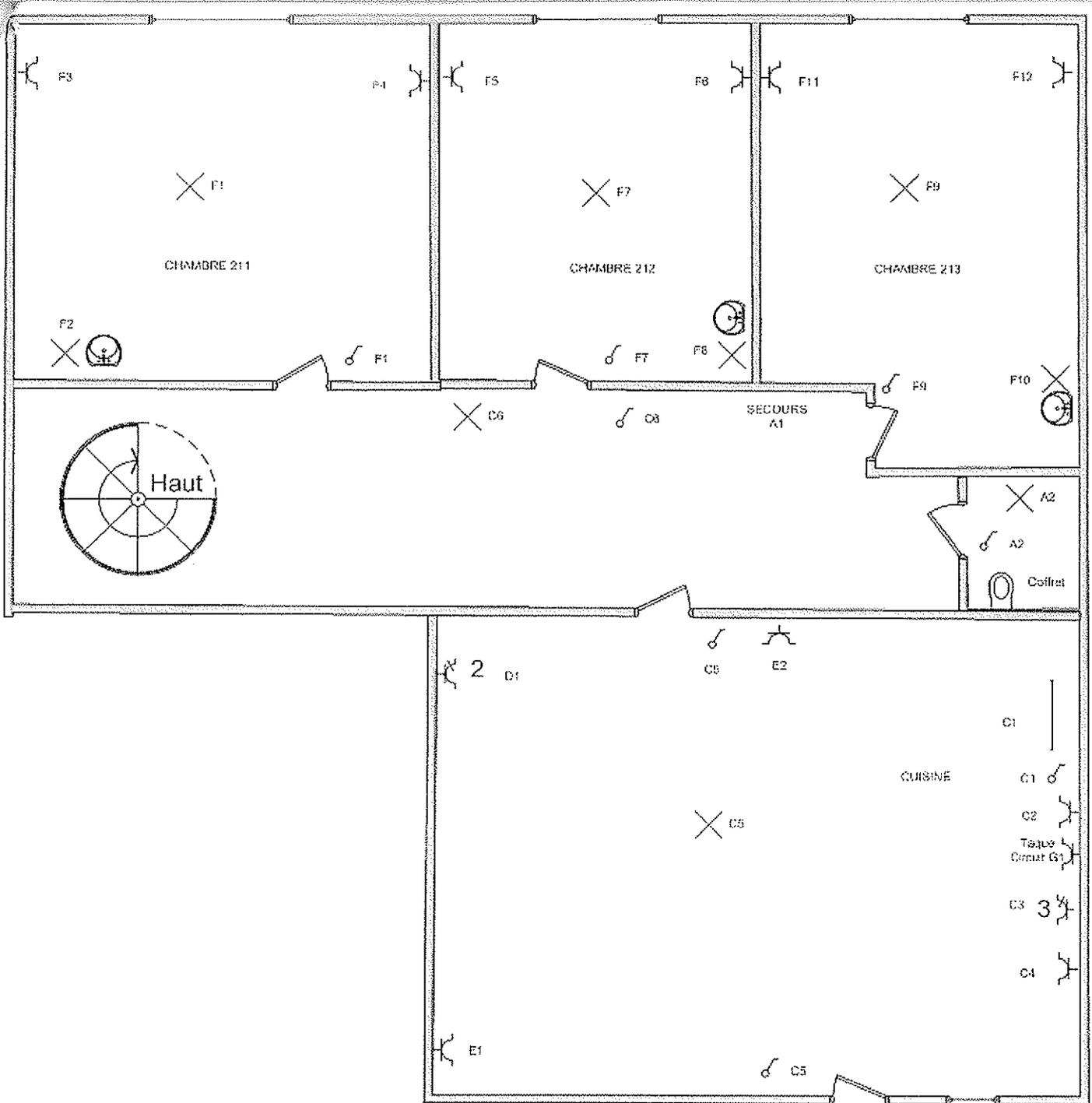
L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 11/03/2011, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
Inspecteur

VANOVERBERG Gilles
GSM: 0493/246.126
gilles.vanoverberg@ocb.be

NOTE AUX ENTREPRISES: En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du client.
NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES: Conformément au RGIE vous êtes tenu: 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique; 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à l'installation électrique; 3) de porter à la connaissance du Ministère des Affaires Economiques, directeur "énergie électrique", tout accident survenu à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité.

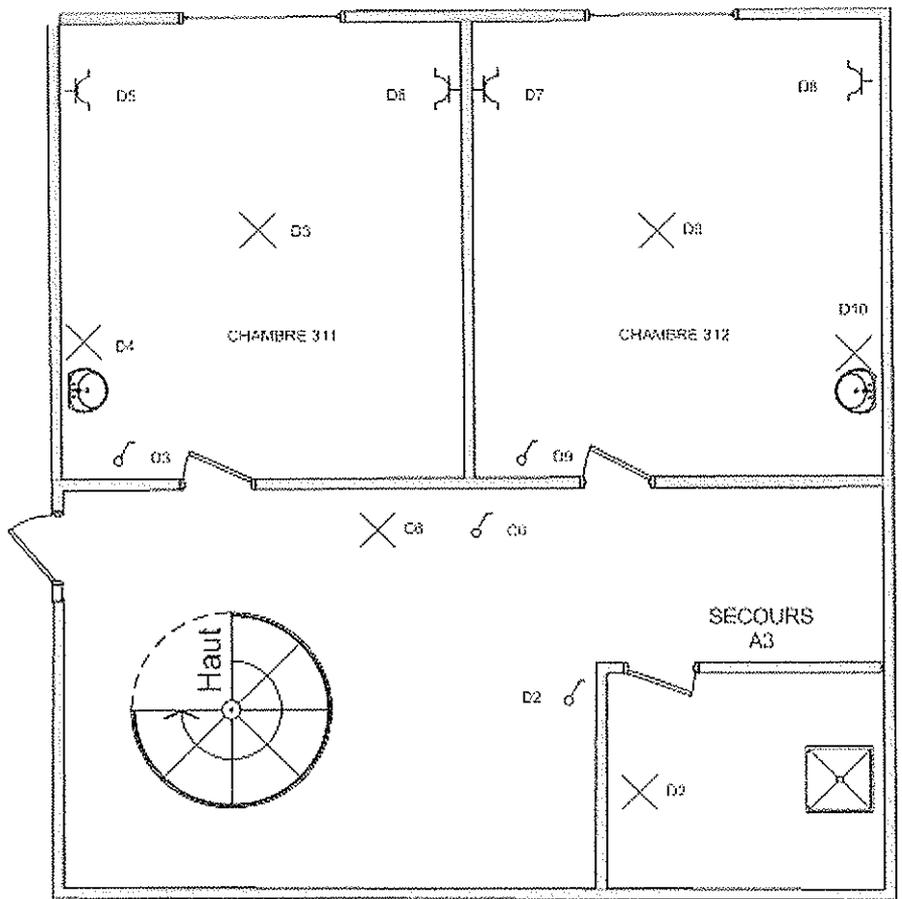


Installateur:
 Electricité générale
 Cools Marc
 Rue des trois Burettes, 8
 1435 Mont Saint Guibert
 0477/724620
 TVA 867 249 383

Installation:
 Communautaire + chambres
 Pl. Marjolaine, 15/211 à 213+311+312
 1348 Louvain La Neuve

OCB

Installation est contrôlée par:
 OCB, Av. Cardinal Mercier 82 - 5000 Namur
 Inspecteur : VANOVERBERG Gilles
 Date : 12/18/11
 PV n° : 3347618
 Signature :



Installateur:
 Electricité générale
 Cools Marc
 Rue des trois Burettes, 8
 1435 Mont Saint Guibert
 0477/724620
 TVA 867 249 383

Installation:
 Communautaire + chambres
 Pl: Marjolaine. 15/211à213+311à312
 1348 Louvain La Neuve
 étage

OCB

Installation est contrôlée par:
 OCB, Av. Cardinal Mercier 82 - 5000 Namur
 Inspecteur : VANOVERBERG Gilles
 Date : 12/18/2011
 PV n° : 3347618
 Signature :

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

Installateur :
 Electricité Générale Cools Marc
 Rue des trois burettes, 8
 1435 Mont Saint Guibert
 0477/72 46 20
 TVA 867 249 383

Installation:
 Communautaire + chambres
 Pl. Marjolaine, 15/211à213+311à312
 1348 LOUVAIN LA NEUVE

Installation est contrôlée par:
 OCB, Av. Cardinal Mercier 82 - 5000 Namur
 Inspecteur : VANOVERBERG Gilles
 Date : 12/18/11
 PV n° : 3347618
 Signature :

